



Bougy-Villars

CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, 3.3.2019

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis N° 1/2019 : Demande de crédit de Fr. 63'078.20 pour la rénovation des fontaines du village

Monsieur le Président du Conseil
Mesdames, Messieurs les conseillers

La commission ad hoc représentée par Mesdames Anne-Lise Clot et Binia Ris, Messieurs B. Kammermann, J-P. Morandi et Arnaud Dubugnon a siégé le 21 et 27 février afin d'étudier le dossier et de prendre position. Nous souhaitons remercier Madame Myriam Houriet, municipale, qui a présenté le projet et a répondu à nos questions.

Dans la continuité des actions déjà entreprises pour la préservation et rénovation du patrimoine de la commune, ainsi que la mise en valeur du village, la Municipalité souhaite réparer et restaurer les fontaines du village et utiliser le fond de réserve affecté à l'eau, qui avait été créé lors de la vente du réseau d'eau au Sidere.

Par ce préavis la municipalité propose de se concentrer sur les quatre fontaines, situées au centre du village ; les deux autres fontaines (cimetière, Chemin de la Touille et Cassivette) ne sont pas intégrées dans ce préavis.

Constat :

La loi sur la distribution de l'eau (LDE) prescrit que « d'une manière générale, les fontaines situées sur la voie publique et alimentées par des sources particulières doivent porter un écriteau indiquant « Eau non potable ». Font exception à cette règle, les fontaines alimentées par des sources dotées de zones de protection légalisées dont la qualité de l'eau est régulièrement contrôlée et également les fontaines alimentées par le réseau de distribution publiques. »

La commission se permet de préciser que la fontaine « Maison de Commune » à la place de l'Eglise et la fontaine « Petite Ecole » à la Grand Rue sont alimentées par l'eau de sources de la commune.

Par contre, la « fontaine de la Croisée » et la « fontaine de Riencourt » sont alimentées par l'eau du réseau du Sidere. Selon les Statuts du Sidere de 2011, Art. 9, « l'association livre l'eau des fontaines publiques aux membres. Cette eau est payante. » M. Houriet nous a confirmé que des compteurs sont déjà installés sur ces deux fontaines, alimentées par le réseau public et que la commune paie environ Fr. 200.- par année pour l'eau. En plus, il n'est pas nécessaire d'équiper les fontaines avec un disconnecteur.

Travaux :

Fontaine de la Croisée : la municipalité nous propose de remplacer cette ancienne fontaine en béton par une nouvelle fontaine en pierre pour un coût de Fr. 38'268.- La commission juge ce montant élevé et nous regrettons qu'il n'y avait pas un autre devis pour pouvoir comparer les coûts.

Fontaine de la « Maison de Commune », place de l'Eglise : elle a déjà été réparée et rénovée. Il est prévu de la nettoyer et de faire un sablage pour un coût de Fr. 1000.-

Fontaine de la « Petite Ecole », Grand Rue : selon l'expertise de l'entreprise Chappuis SA, cette fontaine aurait été déplacée autre fois depuis l'autre côté de la Grand Rue ; la face devant, qui est visible aujourd'hui, serait initialement le dos de la fontaine. M. Chappuis proposait alors un retournement du bassin.

Mais suite à des recherches de Myriam Houriet dans les archives de la commune et sur des anciennes photos, aucune image ne montre la fontaine placée vis-à-vis de sa situation actuelle.

Pour cette raison, la municipalité renonce au ripage du bassin et propose de retailler et de réparer la face du bassin, vue depuis la rue actuellement. En plus, un écusson et la date de la commune seront rajoutés, comme

sur les autres fontaines. Les coûts des travaux pour la rénovation, une nouvelle chèvre murale et la réfection de l'étanchéité s'élèvent en total à Fr. 22'810.20.

Fontaine de Riencourt : elle a déjà été réparée et rénovée. Il est prévu de la nettoyer et de faire un sablage pour un coût de Fr. 1000.-

Le crédit total, demandé pour la rénovation et le remplacement des fontaines s'élève à Fr. 63'078.20. La commission a pris note que ce montant est basé sur les devis de l'entreprise Chappuis SA, daté du 25.1. et 28.1.2019. Au cours de notre séance M. Houriet nous a informé qu'elle a demandé des offres supplémentaires à d'autres Tailleurs de Pierres ; ces devis n'étaient malheureusement pas encore disponibles pour notre discussion, ce que nous regrettons.

Les membres de la commission soulignent que le site de Bougy-Villars est inscrit dans « *l'inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse* » (ISOS), avec des éléments significatifs surtout dans le centre villageois. Nous pensons, dans l'intérêt public, de préserver ces qualités de notre village : « *Qualités historico-architecturales remarquables, grâce à de nombreux exemples de maisons paysannes et de maisons vigneronnes datant des 18e et 19e siècles et présentant des éléments remontant au 17e siècle...* ». Les quatre fontaines font part de ce patrimoine.

Considérant le mauvais état des deux fontaines « de la Croisée » et « de la Petite Ecole », qui nécessitent une rénovation complète et vu l'obligation de la commune d'entretenir son patrimoine, les membres de la commission sont de l'avis qu'il est important de restaurer et d'améliorer ces fontaines, mais avec une recommandation :

1. Effectuer les travaux de rénovation des deux fontaines « Maison de Commune » et « Petite Ecole » seulement après la fin des travaux de rénovation de l'Auberge et de la Petite Ecole. Les ouvriers utilisent ces fontaines pour le nettoyage de leurs outils etc. Nous souhaitons éviter une nouvelle pollution ou un encrassement des fontaines après leur rénovation. Nous nous permettons de poser la question si la municipalité ne devrait pas demander à ces entreprises de participer aux coûts de nettoyage.

Conclusions

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Vu Le préavis de la municipalité;

Ouï Le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude;

Considérant Que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

Propose

D'adopter le préavis n°1/2019 tels que présenté par la municipalité et

- d'accorder un crédit de CHF 63'078.20.- pour la rénovation des fontaines du village
- De prélever le montant de CHF 62'251.75.- du compte de réserve 9282.04 « Fonds provenant de la vente du réseau d'eaux au Sidere » et de CHF 826.45 sur la trésorerie.
- D'amortir cette dépense sur 10 ans

Au nom de la Commission ad hoc :

Binia Ris

Anne-Lise Clot

Boris Kammermann

J-P. Morandi

A. Dubugnon

Copies :

Président du Conseil Général
Secrétaire du Conseil Général
Municipalité de Bougy-Villars